

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2007 - 396 du 29 août 2007

portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

la loi n° 45/75 du 15 mars 1975 instituant le code du travail ;

la loi n° 004/86 du 25 février 1986 instituant le code de sécurité sociale ;

Vu la loi n° 19-94 du 1^{er} août 1994 autorisant la ratification du traité instituant la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale ;

Vu le décret n° 89/165 du 21 février 1989 portant organisation et fonctionnement de la caisse nationale de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2006-87 du 1^{er} mars 2006 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2007- 285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier: Sont nommés membres du Conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale :

Pour les organisations professionnelles :

- Monsieur BARROS Christian (UNICONGO) ;
- Monsieur SAMBA Jean-Jacques (UNICONGO) ;
- Monsieur ZOULA Georges (Syndicat patronal des boulangers).

Pour les syndicats des travailleurs :

- Monsieur SOUZA Michel (CSTC) ;
- Monsieur MALOUKA Jean Bernard (COSYLAC).

Pour les associations des retraités

- Monsieur KOUESSABIO Michel (Confédération des retraités contractuels du Congo).

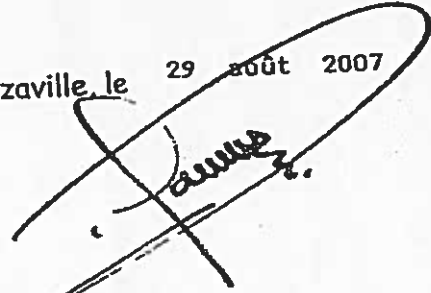
pour l'administration

- Monsieur OKOUYA Clotaire Clavre ;
- Monsieur LIKOUKA Ferdinand Sosthène ;
- Monsieur ITOUA-YOCKA Josias.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

2007-396

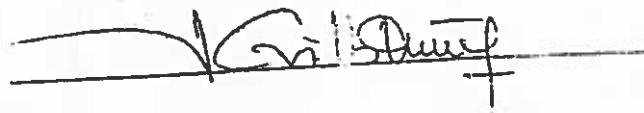
Fait à Brazzaville, le 29 août 2007



Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Le ministre du travail, de l'emploi
et de la sécurité Sociale,



Gilbert ONDONGO.-